

## Marché public de travaux

Pouvoir adjudicateur (maître d'ouvrage) :

**Commune de LANVEOC**

Objet du marché :

**Mise en place d'un dispositif d'autosurveillance sur la station d'épuration et le réseau d'assainissement de la commune de Lanvéoc**

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

**Date et heure limites de remise des offres : vendredi 22 janvier 2016 – 17h00**

## SOMMAIRE

<b>1 -</b>	<b>OBJET DU MARCHE</b>	<b>3</b>
<b>2 -</b>	<b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>3 -</b>	<b>PRESENTATION DES OFFRES</b>	<b>7</b>
<b>4 -</b>	<b>CRITERE D'ATTRIBUTION – SELECTION DES OFFRES</b>	<b>9</b>
<b>5 -</b>	<b>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</b>	<b>11</b>

# 1 - OBJET DU MARCHE

## 1.1 - OBJET DU MARCHE

Les eaux usées de la commune de Lanvéoc sont collectées par un réseau pseudo séparatif et traitées par une station d'épuration de type « boues activées », d'une capacité nominale de 1500 EH.

Le système d'assainissement est équipé d'un dispositif d'autosurveillance incomplet, qui ne permet pas de mesurer les débits excédentaires by-passés par temps de pluie en tête de la filière de traitement, ni d'être informé des débordements au niveau des trop pleins des postes de relevage ou des déversoirs d'orages situés sur le réseau de collecte.

Suite à un pré-audit réalisé par le Conseil Départemental (SEA), la commune de Lanvéoc souhaite compléter le dispositif d'autosurveillance de son système d'assainissement.

### **La présente consultation concerne la mise en place des équipements d'autosurveillance suivants :**

- **Réseau en amont station** : surveillance des débordements éventuels au niveau de deux postes de relevage (PR La Cale et PR Helen) et d'un déversoir d'orage (rue du Fret), par la mise en place de dispositifs de détection de surverse et d'enregistrement du temps de débordement,
- **Entrée station** : mise en place d'un dégrillage et d'un dispositif de comptage des effluents by-passés (seuil venturi + débitmètre ultrason),
- **Bassin tampon** : Evaluation des volumes présents dans le bassin tampon par la mise en place d'une sonde de mesure de la hauteur d'eau et d'un transmetteur permettant la conversion de la hauteur d'eau en volume stocké,
- **Sortie bassin tampon** : Comptage des effluents relevés par débitmètre électromagnétique et mise en place d'un point de prélèvement par préleveur automatique réfrigéré 4 flacons,
- **Sortie des eaux traitées** : mise en place d'un point de prélèvement par préleveur automatique réfrigéré 4 flacons,
- **Extraction des boues épaissies vers silo de stockage** : Comptage des volumes soutirés par débitmètre électromagnétique et mise en place d'un point de prélèvement par un système automatique de vannes de prélèvement,
- **Mesure et enregistrement de la pluviométrie** par pluviomètre enregistreur,

### **Ces prestations nécessitent la réalisation de travaux complémentaires suivants :**

- Suppression d'une conduite de refoulement entre la fosse toutes eaux et le bassin tampon
- Création d'une conduite de refoulement entre la fosse toutes eaux et le bassin d'aération
- Modification de la conduite de refoulement du bassin tampon vers le bassin d'aération

## **1.2 - FORME JURIDIQUE DU MARCHE**

### **1.2.1 Forme du marché**

Le présent marché est passé en application de l'article 28 du code des marchés publics (procédure adaptée).

Il ne fait pas l'objet d'un découpage en lots ou en tranches.

### **1.2.2 Forme des prix**

Le présent marché est conclu à prix global et forfaitaire selon la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) annexée à l'acte d'engagement.

### **1.2.3 Options et variantes**

Les variantes par rapport aux spécifications techniques du marché :

- Ne sont pas autorisées ;
- Sont autorisées dans les limites du CCTP joint.

Dans l'hypothèse où une variante serait retenue, des précisions ou des compléments sur la teneur de la variante pourront être demandés au candidat.

Le candidat doit justifier clairement l'intérêt de chacune des variantes présentées (par exemple coût d'investissement et/ou d'exploitation, facilités d'entretien ou d'exploitation, délais d'exécution, qualité des prestations,...).

Chacune des variantes sera chiffrée et exprimée en plus ou moins-value par rapport à l'offre de base. Une liste récapitulative des variantes et de leur coût sera fournie.

## **2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - MODE DE PASSATION**

Le présent marché, lancé après publication d'un avis d'appel public à la concurrence est soumis aux dispositions du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant règlement sur les marchés publics.

Conformément aux articles 135 et suivants du code des marchés publics, la consultation se déroule selon une procédure adaptée (Art. 28 du Code des Marchés Publics)

### **2.2 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

### 2.3 - DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de sa notification au titulaire pour la durée nécessaire à l'exécution et à la réception des ouvrages puis, le cas échéant, à la levée des réserves, ainsi qu'à la fourniture et la mise au point des Dossiers des ouvrages exécutés (DOE).

Date prévisionnelle de commencement des travaux : **1<sup>er</sup> mars 2016**

Date butoir d'achèvement des travaux est fixée au : **31 Mai 2016**

### 2.4 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

### 2.5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires devront être formulées au plus tard quinze (15) jours avant la date limite fixée pour la réception des propositions. Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires seront transmises à l'ensemble des candidats **par voie électronique**.

Les modalités de demande de renseignements figurent à l'article 6 du présent règlement de la consultation.

### 2.6 - VISITE OBLIGATOIRE

Une visite obligatoire du site est prévue le **13 janvier 2016 de 10h00 à 12h00** (visite commune avec l'ensemble des candidats).

Les candidats devront se présenter 15 minutes avant le début de la visite à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE LANVEOC  
4 Rue de Tal-Ar-Groas  
29160 LANVEOC**

Une attestation de visite sera délivrée à l'issue de celle-ci.

## **2.7 – NEGOCIATIONS**

En application du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec les soumissionnaires à la présente procédure.

La négociation peut porter sur l'ensemble des éléments techniques et financiers de l'offre des candidats admis à négocier.

La négociation s'organise de la manière suivante : échanges de courriels ainsi que, le cas échéant, réunion de négociation dans les locaux de la mairie de Lanvéoc, chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu.

Toute évolution technique ou financière d'une offre intervenant en cours de négociation a valeur contractuelle. A l'issue de la négociation, toute modification financière d'une offre sera formalisée dans un nouvel acte d'engagement dûment complété et signé par les candidats.

## **2.8 - MODALITES DE PAIEMENT**

Il sera fait application des dispositions des Articles 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Le délai global de paiement de la facture est fixée à 30 jours à compter de la réception de la facture (mode de paiement : virement bancaire).

### 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux.

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en langue française.

#### 3.1 – DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif comprend les pièces suivantes :

- DC1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf))
- DC2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante: [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf))
- **En complément du DC2 :**
  - Les attestations d'assurances en cours relatives à l'activité du candidats (responsabilité civile, garantie décennale, ...)
  - une liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, appuyée éventuellement d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants et indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ainsi que le lieu d'exécution ;
  - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
  - Une liste des qualifications et certifications de l'entreprise en lien avec les prestations que les candidats peuvent prouver par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation.

La sélection des candidatures sera faite en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature :

- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents que ceux exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
- production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Si les documents fournis ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

### 3.2 - PROJET DE MARCHE

Les candidats auront à produire un dossier original complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Un « Acte d'Engagement » (DC3) original et ses annexes, notamment la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), remplis, datés et signés par le représentant qualifié de l'entreprise,
- Le « Cahier des Clauses Administratives Particulières » (C.C.A.P.), cahier ci-joint à accepter (paraphe sur chaque page et signature sur la dernière),
- Le « Cahier des Clauses Techniques Particulières » (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter (paraphe sur chaque page et signature sur la dernière),
- **L'offre du candidat**, sera présentée sous la forme d'un **mémoire technique détaillé** comportant obligatoirement les sous-parties suivantes :

1	Les fiches techniques des matériels et le descriptif des techniques de mise en œuvre pour leur implantation
2	Les classes de matériaux et leurs provenances
3	Les techniques constructives proposées pour la réalisation des travaux de génie civil ainsi que pour la pose des tuyauteries
4	Un descriptif de l'organisation, personnels et types de matériels ainsi que le nom et la qualité de la personne en charge du chantier.
5	Les plans (plan de masse, schémas d'implantation, plans en coupe avec fil d'eau,...) des dispositifs d'autosurveillance proposés
6	Un planning prévisionnel détaillé des travaux

#### 4 - CRITERE D'ATTRIBUTION – SELECTION DES OFFRES

L'analyse des offres et le choix du titulaire sera effectué en tenant compte des offres remises par les concurrents avant la date limite fixée, après négociation, et après avoir déterminé l'offre la mieux disante conformément à l'article 53 du code des marchés publics.

##### 4.1 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Le choix du pouvoir adjudicateur se portera vers le candidat qui a formulé l'offre la mieux disante appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

##### 1 – Valeur technique (appréciée au regard du mémoire technique) : 50 %

Description	Pondération
Méthodologie / Moyens matériels et humains mis en œuvre / Organisation et gestion du chantier et de la sécurité / Calendrier de réalisation / Mise en route et formation de l'exploitant	20 points
Descriptif des travaux / justificatifs du dimensionnement des ouvrages / plans et schémas d'implantation sur le site / Consignes particulières liées à la gestion et à l'entretien des installations.	20 points
Qualité et provenance des matériaux et équipements	10 points
<b>TOTAL</b>	<b>50 points</b>

##### 2 – Prix : 50 %

Après détection des incohérences notoires et des prix anormalement bas, la notation de ce critère sera réalisée comme suit :

$$\text{Note} : 50 * M_{\min} / M_i$$

Avec :

$M_{\min}$  : montant de l'offre la moins élevée (hors offre anormalement basse)

$M_i$  : montant de l'offre de l'entreprise  $i$

**Chaque offre se voit alors attribuer une note finale sur 100 découlant de la somme des notes attribuées à chaque critère de jugement.**

Les offres sont ensuite classées en fonction du nombre de points, le plus élevé définira l'offre la mieux classée.

Au terme l'examen des offres, le marché est attribué par le maître d'ouvrage au vu d'une proposition de classement des offres, réalisée par le maître d'œuvre.

La personne responsable du marché peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande les pièces suivantes :

- a) Les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du code du travail
- b) Les attestations et certificats délivrés par administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

#### **4.2 - INFORMATION DES ENTREPRISES**

Dans le cas où il serait constaté dans la décomposition des prix, des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, l'imposition du prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat sera appliquée et il ne sera pas tenu compte des erreurs dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le titulaire est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme étant non cohérente.

## 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

### 5.1 - REMISE MATERIELLE

Les candidats devront obligatoirement utiliser un pli cacheté qui sera transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou bien remis contre récépissé les jours ouvrés et aux heures d'ouverture suivantes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h, à l'adresse ci-dessous :

**MAIRIE DE LANVEOC  
4 Rue de Tal-Ar-Groas  
29160 LANVEOC**

Il comportera la mention :

**- NE PAS OUVRIR -**

**Consultation pour la mise en place d'un dispositif d'autosurveillance sur la station d'épuration et le réseau d'assainissement de la commune de Lanvéoc**

L'enveloppe contiendra l'ensemble des pièces concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat et énumérées à l'article 3.1 du présent règlement.

Elle contiendra également l'ensemble des pièces concernant l'offre du candidat et énumérés à l'article 3.2 du présent règlement.

Les plis devront être transmis par tous les moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

Les dossiers qui seraient remis ou reçus après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus. Ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas acceptés.

### 5.2 - REMISE ELECTRONIQUE

En complément de la remise matérielle et conformément à l'article 56 du code des marchés publics, les candidats peuvent également déposer leur offre en ligne par voie électronique à l'adresse suivante (maître d'oeuvre) : [contact@tpae.fr](mailto:contact@tpae.fr)

Le candidat utilise le certificat de leur choix parmi l'une des trois catégories définies par l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

### **5.3 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir une demande écrite à :

#### **Renseignements d'ordre juridique et administratif :**

**MAIRIE DE LANVEOC** (pouvoir adjudicateur)  
Madame MENEZ (DGS)  
Tel : 02-98-27-50-21  
[dgs@lanveoc.com](mailto:dgs@lanveoc.com)

#### **Référents techniques :**

**Bureau d'études TPAe** (maître d'œuvre)  
Tél: 02.98.83.75.12  
Thierry DESPERTS : [thierry.desperts@tpae.fr](mailto:thierry.desperts@tpae.fr)  
Olivier JAOUEN : [olivier.jaouen@tpae.fr](mailto:olivier.jaouen@tpae.fr)

Une réponse sera alors adressée dans les plus brefs délais à toutes les entreprises ayant retiré un dossier de consultation.